

Séquence 2 : L'idée d'Europe au XXe siècle

Problématique générale : Comment l'idée d'Europe a-t-elle progressé tout au long du XXe siècle pour donner naissance à l'Union Européenne ?



Illustration 2: L'empire romain

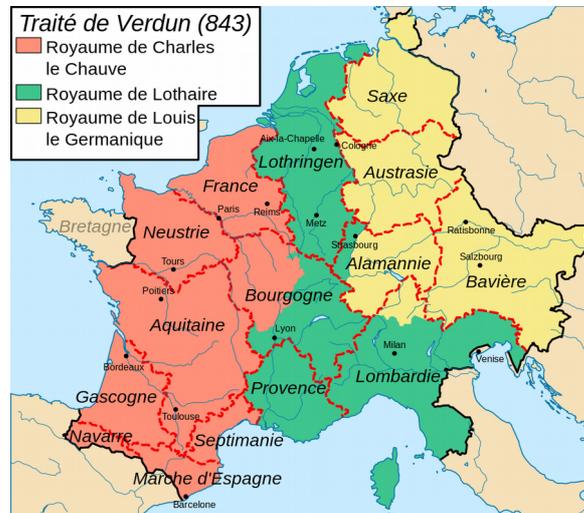


Illustration 1: Empire de Charlemagne divisé après sa mort



Illustration 3: carte empire Napoléon

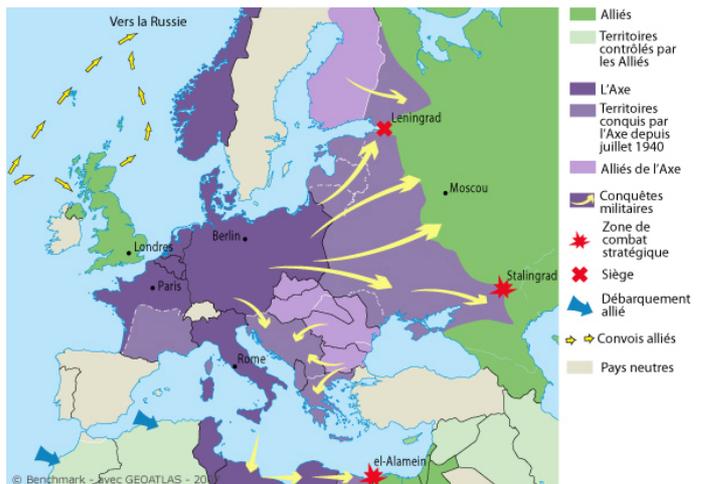


Illustration 4: Conquête d'Hitler lors de la 2eme guerre mondiale

Depuis des siècles, l'idée de conquérir et d'unifier l'Europe a toujours été présente chez les dirigeants des différents pays. Il faut attendre mi-XXe siècle pour que cette se concrétise.

Séance 1 : Une idée qui émerge progressivement

Problématique : Quels sont les différents mouvements apparus pour construire l'Europe ?

I/ Une idée qui a du mal à émerger

Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi ! Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie. Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. - Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France !

Discours lors du congrès pour la paix, Paris, 1849

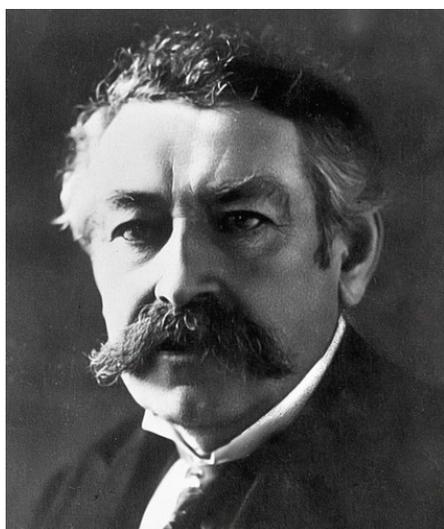
Je pense que les peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral ; ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux des liens de solidarité qui leurs permettent de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves, si elles venaient à naître.

C'est ce lien que je voudrais m'efforcer à établir.

Évidemment, l'Association agira surtout dans le domaine économique : c'est la question la plus pressante. Je crois que l'on peut y obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi que d'un point de vue politique, au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant.

Discours d'Aristide Briand prononcé devant la SDN à Genève en 1929

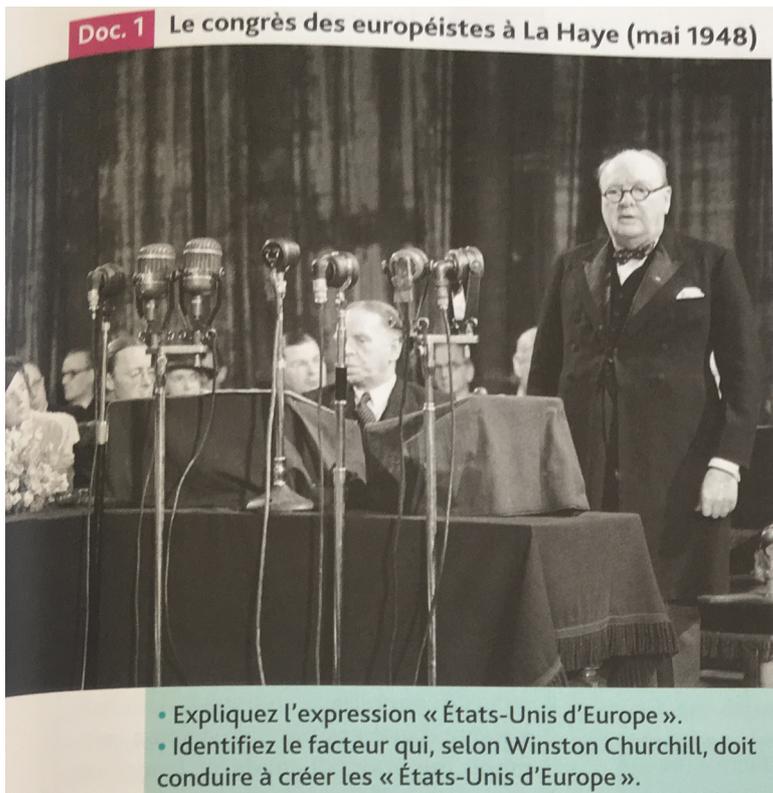
Quelle est l'idée commune à ces deux documents ? Comment veulent-ils la mettre en place ? Les résultats ont-ils été probants ? Développez votre réponse en une dizaine de lignes.



Biographie : Aristide Briand (1862-1932)

- Homme politique français
- œuvre pour la coopération franco-allemande
- Obtient le prix Nobel de la Paix en 1926
- œuvre pour le maintien de la paix grâce à la SDN

II/ Une idée qui se concrétise après la 2eme guerre mondiale



Devant 750 délégués venus de 17 pays européens, le Premier ministre anglais Winston Churchill rappelle que, depuis le début du xx^e siècle, « l'Europe a connu une série de terribles guerres nationalistes » qui l'ont ruinée et appelle à créer « un genre d'États-Unis d'Europe » pour ne pas à nouveau « subir une nouvelle forme de tyrannie et de terreur ».

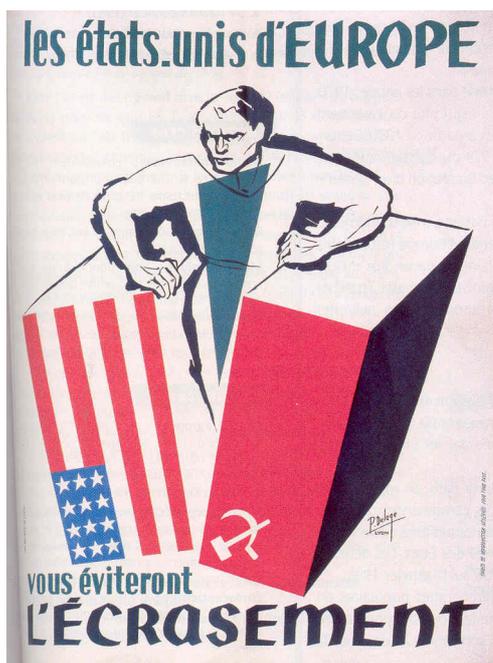


Illustration 5: Carricature française favorisant la création d'une entité européenne pour contrer les USA et l'URSS, 1948

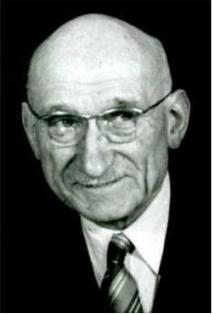


Question finale : Quels sont les buts des pays européens à créer une organisation européenne suite à la 2eme guerre mondiale ?

Séance 2 : Le plan Schuman

Au lendemain de la 2nd guerre mondiale, l'idéal d'une Europe unie et pacifique renaît. Dans le contexte de la guerre froide, alors que le continent est sous l'influence des deux grands, les États d'Europe multiplient les initiatives de coopération économique et politique. En Europe de l'ouest, le plan Schuman pose les bases de la construction européenne.

Qu'apporte le plan Schuman à l'Europe occidentale dans le contexte de guerre froide ?



Qui est Robert Schuman ?

Idées fondamentales du plan Schuman

Pays signataires :

Le rôle de la CECA dans la construction européenne

Point de vue soviétique :

Séance 2 : Le plan Schuman

Au lendemain de la 2nd guerre mondiale, l'idéal d'une Europe unie et pacifique renaît. Dans le contexte de la guerre froide, alors que le continent est sous l'influence des deux grands, les États d'Europe multiplient les initiatives de coopération économique et politique. En Europe de l'ouest, le plan Schuman pose les bases de la construction européenne.

Qu'apporte le plan Schuman à l'Europe occidentale dans le contexte de guerre froide ?

Déclaration de Robert Schuman, le 9 mai 1950

« Le gouvernement français propose de porter l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous la Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape à la fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique. »

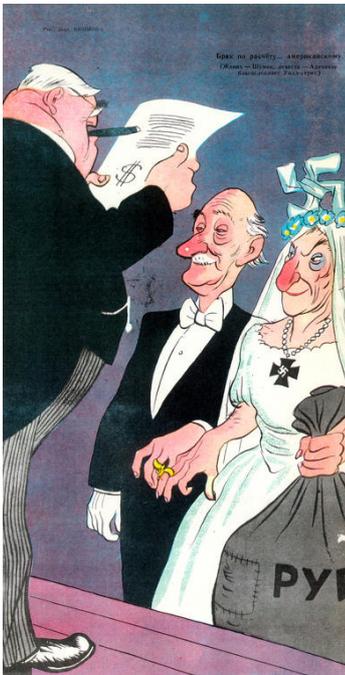


Illustration 7: affiche sociétive, sur le sac est noté "Rhur"

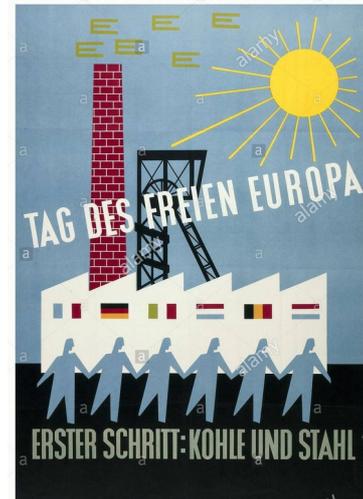


Illustration 6: Affiche allemande en faveur de la CECA

18 avril 1951 : signature du traité de Paris

Art 3 : Les institutions de la communauté doivent[...] dans l'intérêt commun :

- Veiller à l'approvisionnement du marché commun en tenant compte des pays tiers ;
- Assurer à tous les utilisateurs du marché commun placés dans des conditions comparables un égal accès aux ressources de production ;
- Veillez à l'établissement des prix les plus bas
- Promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main d'oeuvre ;
- Promouvoir le développement des échanges internationaux [...]

Le rôle du Conseil des ministres de la CECA (mai 1952)

Conformément aux dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les ministres des Affaires étrangères ainsi que les ministres de l'économie des six pays contractants se sont réunis pour constituer le Conseil des ministres prévu au traité et assumer leur activité. [...] Le Conseil exercera son activité en tant qu'organe de la Communauté, c'est-à-dire comme organe de cette institution supranationale qui, pourvue de ses droits souverains, se tient dorénavant indépendante près des Etats. [...] Il est placé au point de croisement de deux souverainetés, l'une supra-nationale, l'autre nationale. Il doit veiller d'une façon égale aux intérêts de la Communauté et à ceux des divers Etats et trouver l'arrangement qui assure aux deux parties la part qui leur revient. [...] En un temps où prédomine une mentalité nationale, c'était presque une pensée audacieuse, qui à maintes personnes a pu paraître utopique, même si elles ne méconnaissent pas la nécessité de créer l'Europe. Maintenant, le premier pas qui mène du projet à la réalité est accompli. [...]

Documents complémentaires : l'entente franco-allemande



Charles de Gaulle et Konrad Adenauer lors de la signature du traité de l'Élysée, 22 janvier 1963

Dans une « déclaration commune » accompagnant le « traité entre la République Française et la RFA sur la coopération franco-allemande », le président de la République française et le Chancelier allemand réaffirme leur conviction que « la réconciliation du peuple allemand et du peuple français, mettant fin à une rivalité séculaire, constitue un événement historique qui transforme profondément les relations entre les deux peuples »



Illustration 8: François Mitterrand et Helmut Kohl main dans la main devant l'Ossuaire de Douaumont le 22 septembre 1984

Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing

« C'est la troisième fois en moins de quatre mois que les deux hommes confrontent en tête à tête leurs vues sur les difficultés de l'Europe. [...] Mais, au travers de cette coopération franco-allemande, l'on ne peut pas entrevoir aussi une rigoureuse concurrence pour le leadership européen : Giscard et Schmidt sont, de toute évidence, deux hommes qui entendent marquer leur époque. Mais pour le moment, l'heure est à la besogne ingrate de sortir l'Europe de l'ornière ».

Paul Meunier, La croix, 3/09/1974

Angela Merkel et Nicolas Sarkozy : « La gouvernance économique », 14 juin 2010

Il en est toujours ainsi en Europe, tout finit en compromis. 'On a fait chacun un pas vers l'autre », a déclaré lundi 14 juin Nicolas Sarkozy, à l'issue de sa rencontre avec la chancelière allemande à Berlin. [...] Angela Merkel a accepté l'importance du gouvernement économique en Europe. [...] Ce gouvernement se fera à 27, et non pas au niveau des 16 pays de la zone euro doté d'un secrétariat économique, comme le souhaitait initialement le président français.

Arnaud Leparmentier, lemonde.fr

A partir de l'ensemble des documents, expliquez le rôle du couple franco-allemand dans la construction européenne.

Séance 3 : Les atouts et les faiblesses d'une union européenne

Problématique : Quelles sont les différentes avancées au sein de la création de l'Union européenne ?



Illustration 9: Affiche italienne mettant en avant la CEE en 1957

L'Union européenne (1992)

Art. A Par le présent traité, les Hautes Parties Contractantes instituent entre elles une Union européenne [...]

L'Union est fondée sur les Communautés européennes complétées par les politiques et formes de coopération instaurées par le présent traité.

Art B L'Union se donne pour objectifs :

- de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique, conformément aux dispositions du présent traité ;
- d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune ;
- de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
- de développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures [...]

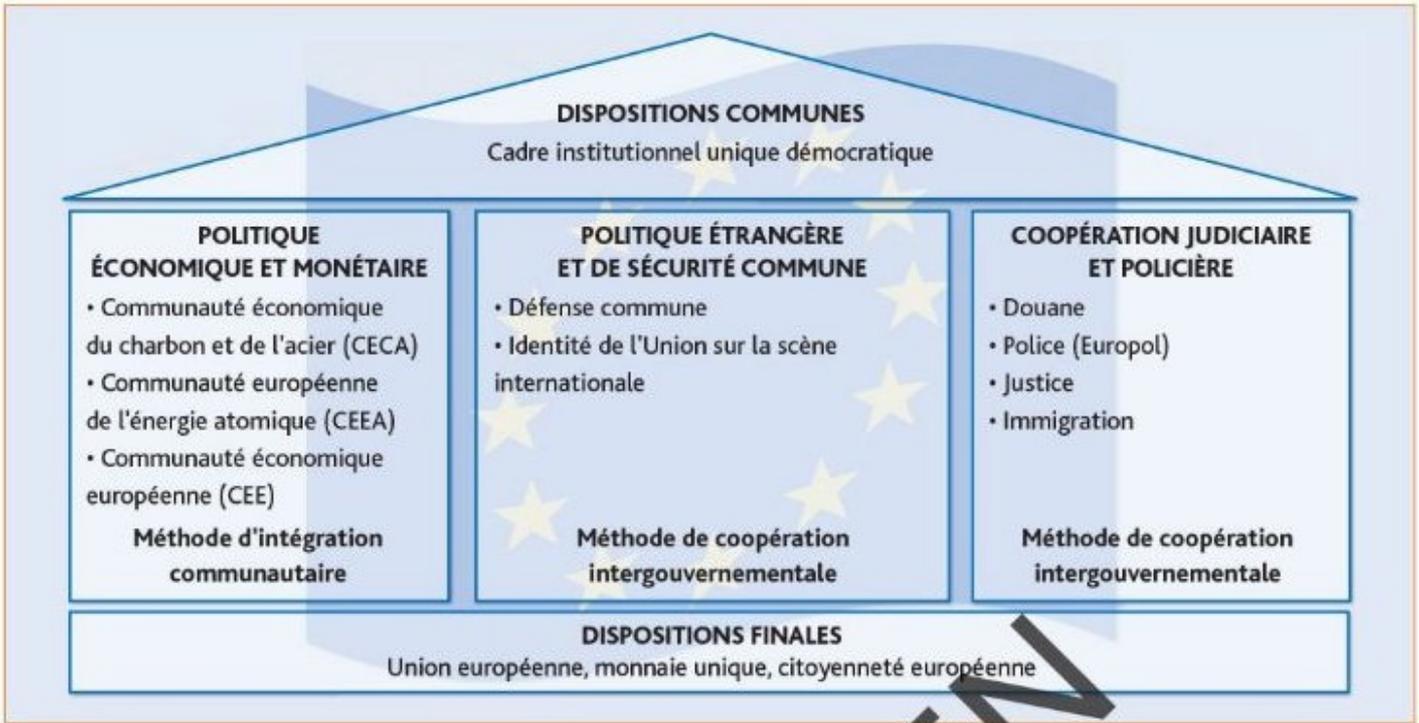


Illustration 11: Programme européen en faveur de l'échange d'étudiants entre les facultés



Illustration 10: Film mettant en avant la fin des frontières entre les pays signataires du traité de Schengen (1985)

3 Les trois piliers du traité de Maastricht, 7 février 1992



II/ Le projet européen en débat

De Gaulle et l'Europe supranationale (conférence de presse du 5 mai 1962)

Il existe aujourd'hui une organisation économique telle que, peu à peu, les barrières douanières entre les Six s'effacent. [...] Aux yeux de la France, cette construction économique ne suffit pas. L'Europe occidentale, qu'il s'agisse de son action vis-à-vis des autres peuples, ou de sa propre défense, ou de sa contribution au développement des régions qui en ont besoin [...], doit se constituer politiquement. Autrement dit, il faut à l'Europe des institutions qui l'amènent à former un ensemble politique, comme elle en est un déjà dans l'ordre économique. Pour cela on nous dit : « Fondons ensemble les six Etats dans une entité supranationale ; ainsi ce sera très simple et très pratique. » Mais cette entité là est impossible. Alors on se rabat sur une espèce d'hybride dans lequel les six Etats acceptent de s'engager à se soumettre à ce qui sera décidé par une certaine majorité. En même temps, bien qu'il y ait déjà six parlements nationaux plus l'Assemblée parlementaire européenne, plus l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il faudrait de surcroît élire un Parlement en plus, qualifié d'europpéen, et qui ferait la loi aux six Etats.[...] Est-ce que le peuple français, le peuple allemand, le peuple italien, le peuple hollandais, le peuple belge, le peuple luxembourgeois, songeraient à se soumettre à des lois que voteraient des députés étrangers, dès lors que ces lois iraient à l'encontre de leur volonté profonde ?

Les limites de l'Europe

La question des limites de l'Europe ne se pose pas de la même manière selon l'idée que l'on se fait de la finalité du projet européen. La question turque est révélatrice plus que tout autre adhésion des clivages qui existent en Europe. [...] Pour certains, l'Europe est et doit rester un grand marché économique garant de certains principes et de la paix sur le continent. Dans cette hypothèse, l'intégration turque ne pose aucun problème tant qu'elle remplit les fameux critères de Copenhague.

L'autre vision est celle d'une Europe politique : dans ce cas de figure, l'intégration turque pose des problèmes non pas parce que c'est pays musulman, bien que la majorité des pays européens soient de confessions chrétiennes – d'autres pays qui ont vocation à intégrer l'UE comme le Kosovo ou l'Albanie ont une population à majorité musulmane – mais bien parce que, si on accepte la Turquie, le nom même d'Europe perdra son sens. Pourquoi refuser à ce moment là aux pays du Mashrek ou d'Asie centrale le statut de membre ? Il convient donc de donner rapidement des frontières géographiques pour que naisse un espace politique.

Lionel Luttenbacher, Entre élargissement et approfondissement : un choix de structure politique pour l'Europe, 20 mars 2008



Illustration 12: En 2005, le caricaturiste luxembourgeois Schneider illustre le résultat négatif des référendums organisés en France et aux Pays-Bas sur la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe

Expliquez pourquoi la construction d'une Europe politique est source de débats et d'oppositions.

→ Qu'entend-on par « Europe politique »

→ Précisez le sens de l'expression 'être source de débats »

→ Recherchez les raisons qui expliquent que la construction d'une Europe politique soit source de débats.

Séance 1 : Une idée qui émerge progressivement

Problématique : Quels sont les différents mouvements apparus pour construire l'Europe ?

I/ Une idée qui a du mal à émerger

L'idée de construire une Europe unie est une idée ancienne. Elle prend réellement forme au XIXe siècle. En 1849, V. Hugo évoque l'union des Etats-Unis d'Europe où circuleraient librement les biens et les personnes et qui garantirait la paix sur le continent. Cette vision est reprise dans les années 1920 ; Aristide Briand diffuse ce projet auprès des gouvernements européens. Mais la crise économique des années 1930, l'avènement du fascisme en Italie et du nazisme en Allemagne mettent fin à cet espoir d'union européenne.

II/ Une idée qui se concrétise après la 2eme guerre mondiale

Au lendemain de la 2nd guerre mondiale, l'idéal d'une Europe unie et pacifique renaît. Dès 1948, réunis à La Haye, il est décidé de créer une assemblée européenne internationale, le Conseil de l'Europe. Dans le même temps, soutenus par les USA qui souhaitent unifier l'Europe de l'ouest face au bloc soviétique, les Etats européens se rassemblent dans l'Organisation économique de coopération économique (OECE) pour gérer en commun l'aide du plan Marshall.

Séance 3 : Les atouts et les faiblesses d'une union européenne

Problématique : Quelles sont les différentes avancées au sein de la création de l'Union européenne ?

I/ Elargissement et consolidation du projet européen

La signature du traité de Rome en 1957 marque les règles communes à la « petite Europe » en créant la CEE. Progressivement, celle-ci va s'élargir à partir des années 1970. de six membres, on passe à 26 en 2013. Le traité de l'Acte unique (1986) aboutit à la création d'une Europe avec des institutions supra-nationale (libre circulation des biens et des marchandises, des capitaux) suite à l'eurocepticisme dû au choc pétrolier de 1973. Le traité de Maastricht (1992) marque ce tournant en créant une monnaie unique, en renforçant les pouvoirs du parlement (créée en 1970) et en créant la nationalité européenne.

II/ Le projet européen en débat

La réalisation de ce projet est ponctué d'oppositions. Dès les années 1950, les fédéralistes et les unionistes sont divisés sur la forme que doit prendre cette union. La difficulté à trouver des réponse communes à certaines questions comme l'adhésion de la Turquie ou la solidarité financière au moment où la dette grecque a provoqué la crise de l'euro en 2007, met en évidence cette division. Enfin, les citoyens européens se sentent peu concernés par cette organisation comme en témoigne le taux d'abstention élevés aux élections européennes.

Confronter des points de vue

Méthode : Présenter les documents
Analyser les documents
Interpréter les documents

Le point de vue de Jacques Delors, président de la Commission européenne

« En premier lieu, les nations doivent s'unir lorsqu'elle se sentent proches les unes des autres, par la géographie, l'histoire, les finalités essentielles... et aussi la nécessité.

En second lieu, ou mieux parallèlement, la coopération doit se développer de plus en plus au niveau mondial [...] Les deux voies ne sont pas concurrentes, mais complémentaires. Car pour exister au niveau mondial, pour peser sur les évolutions, encore faut-il avoir les atouts – et pas seulement les atouts- de la puissance, c'est-à-dire les moyens de la générosité, sans laquelle il n'y a pas de grande politique.

Or, l'Europe ne pèse pas encore beaucoup. L'origine de nos carences est claire. Elle réside dans la fiction – délibérément entretenue- de la pleine souveraineté, et par conséquent de l'efficacité absolue des politiques nationales.

On connaît la réponse rassemblée dans une formule lapidaire : parler d'une seule voix. C'est en réalité plus qu'une formule, c'est une manière d'être que confortent nos institutions et que justifient les résultats obtenus, là où nous avons accepté l'exercice commun de la souveraineté. »

Discours au Collège d'Europe à Bruges, 17 octobre 1989

Le point de vue de Philippe de Villiers, président fondateur du Mouvement Pour la France

« C'est aux démocraties nationales de faire la loi, et c'est à l'union européenne, avec la préférence communautaire, de protéger nos emplois. Or aujourd'hui, l'Europe ne fait pas ce que l'on attend d'elle, c'est-à-dire un protectionnisme européen. Elle interdit dans le traité de Lisbonne toute forme de préférence communautaire, et elle fait au contraire ce qu'on n'attend pas d'elle ; elle s'immisce dans la vie quotidienne des Français : vin rosé, camembert, OGM... Je suis pour une Europe de la coopération intergouvernementale et de la préférence communautaire. Une Europe qui accorde une souveraineté et qui tire le meilleur d'elle-même. C'était l'Europe du traité de Rome. »

Entretien lors des élections européennes, Le Monde, 27 mai 2009

Thème :

Protagoniste

Idée forte :

Contexte historique :

■ Présentation des documents

Les deux textes abordent le débat sur la souveraineté en Europe à la fin du xx^e siècle et au début du xxi^e siècle.

J. Delors, président de la Commission européenne, s'exprime à la fin des années 1980, soit avant la réunification allemande, la fin du communisme en Europe et l'intégration des ex-démocraties populaires dans l'Union européenne. C'est un ardent défenseur de l'Europe dont il cherche à fédérer les États.

Ph. de Villiers, 20 ans après J. Delors, soit après l'Acte unique européen (1986) et le traité de Maastricht (1992), s'adresse aux électeurs français à l'occasion des élections européennes de 2009, entend défendre la souveraineté nationale et reproche à l'Union européenne de ne pas suffisamment protéger les nations européennes face à l'extérieur.

■ Analyse des documents

J. Delors évoque les défis que l'Europe doit relever. Il s'appuie sur les liens qui unissent les Européens, liens historiques, géographiques, économiques. Il insiste sur la nécessité pour l'Europe d'être de plus en plus forte pour

rivaliser sur la scène mondiale et évoque implicitement les succès obtenus par l'Europe lorsqu'elle est unie, lorsqu'elle accepte la supranationalité, et les obstacles que représentent les opposants à la supranationalité. Ph. de Villiers, à l'opposé, en s'appuyant sur des produits du terroir, accorde sa préférence à la souveraineté nationale. Sans être contre l'Union européenne, il la relègue au second plan, veut en rester au marché commun de 1957 et lui reproche de ne pas assez favoriser la préférence communautaire.

■ Interprétation des documents

Les deux textes présentent les oppositions sur l'évolution de la construction européenne dans le domaine économique et surtout politique. Quel avenir pour la supranationalité : avancées ou limitées ? Quel avenir pour l'Europe : une fédération d'États-nations ou un grand marché économique ? Comment l'Union européenne peut-elle « parler d'une seule voix » ? Toutes ces questions font encore débat et constituent les défis auxquels l'Union européenne doit répondre.

Le point de vue du général de Gaulle sur la CED

« L'Allemagne est, sans relâche, en proie à l'instinct de la domination, hier encore il s'en fallut de peu qu'elle ne tuât la France ! Rien n'est plus simple que d'arranger cela. Mélangeons cette France et cette Allemagne ! En particulier, puisque la France victorieuse a une armée, que l'Allemagne vaincue n'en a pas, supprimons l'armée française ! Créons ensuite une armée apatride faite de Français et d'Allemands. Il est vrai qu'au dessus d'une armée, il faut un gouvernement. qu'à cela ne tienne ! Fabriquons-en un, apatride lui aussi, une technocratie commode que nous appellerons « communauté de défense ». En dehors des apparences, la chose, d'ailleurs, importe peu, car nous remettons cette armée, qualifiée d' « européenne », au commandement américain. »

Extrait de la conférence de presse du général de Gaulle, 12 novembre 1955

Point de vue de Paul-Henri Spaak sur la CED, Paris, 5 mai 1954

« J'ai lu dans les journaux que certains des adversaires acharnés de la CED sont allés jusqu'à dire : « La disparition de l'armée française, c'est la disparition de la France ».

Quelle que soit la prestigieuse histoire de l'armée française, dans tous les cas, pour ceux qui de tout leur coeur et de toute leur âme se croient liés à la France, ont cherché en France, dans sa culture et ses traditions la nourriture de leur esprit, dans tous les cas, pour nous, à l'étranger il y a autre chose qui fait la grandeur de la France. [...] Certains d'entre vous dans cette salle sont certainement beaucoup plus jeunes que moi, mais notre génération a tellement souffert de la rivalité militaire franco-allemande, que l'idée de trouver un système qui peut-être, en supprimant les armées nationales et en faisant que dorénavant toutes les forces de l'Europe seront insérées dans un seul corps militaire, fera qu'il n'y aura plus aucune idée offensive, que le seul but de ce système sera de défendre l'Europe tout entière, moi, très franchement, au risque de déplaire à certains d'entre vous, je trouve cela un énorme avantage ».

1/ Présentez le documents

Quel est le thème abordé dans les deux textes ?

A quelle date se tiennent ces discours ?

Quel est le contexte national, européen et international ?

Quels sont les acteurs en présence ?

Quelle position défendent-ils ?

2/ Analysez les documents

Quelles sont leurs références ?

Quelles arguments mettent-ils en avant ?

Quelles différences les opposent ?

3/ Interprétez les documents

Quel enjeu leurs divergences traduisent-elles ?

Quel avenir national, européen et international l'objet de leur débat a-t-il eu ?